Stéphan SEGARULL - Avocat - 30 Quai des Indes 56100 Lorient. Tél: 02 97 12 45 15-Fax: 02 97 12 46 79

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

COMMUNE DE PONTIVY (56300)
65 rue Nationale
LE JEUDI 09 FEVRIER 2017 à 14 H 00
A l'audience de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de LORIENT, tenant son audience au Palais de Justice de ladite ville, rue Maître Esvelin,
COMMUNE DE PONTIVY, 56300, 65 rue Nationale,
Dans un ensemble immobilier cadastré section BC n° 578, le lot n° CINQ (5), comprenant :
1°) Un local commercial comprenant :
.au sous-sol : un bureau et une salle de réunion auxquels on accède par des escaliers et couloir communs avec le surplus de l'immeuble ;
.au rez-de-chaussée : un accueil, un espace bureau, WC,
2°) Une mansarde située au troisième étage,
Et les six/quarante sixièmes (6/46èmes) de toutes les parties communes et qui d'une manière générale ne sont pas affectées à l'usage exclusif et particulier des autres copropriétaires ou voisins, c'est-à-dire les couloirs du sous-sol et du rez-de-chaussée, les WC situés entre le premier et le second étage ; escaliers et portes, murs de façade de refend et toiture.
Tels que lesdits bien existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
REGLEMENT DE COPROPRIETE:
L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître BERTHOUX-BOUCHER Anne, Notaire à PONTIVY, le 28 juillet 2015, dont une copie authentique a été déposée pour publication au Service de la Publicité Foncière de PONTIVY le 27 août 2015 sous les références volume 2015 P n° 2471.
SUR UNE MISE A PRIX DE 160 000 €
(cent soixante mille euros) (frais en sus).
avec faculté de baisse d'1/4 en cas de non-enchère
outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente déposé par Maître Stéphan SEGARULL au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de LORIENT, et au cabinet de Maître Stéphan SEGARULL, 30 quai des Indes à LORIENT, où toute personne peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront supportés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.
Cette vente est poursuivie à la requête de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VANNES LES LICES, dont le siège est à VANNES, 2 rue Porte Poterne, agissant poursuites et diligences, et représentée par Maître Stéphan SEGARULL, 30 quai des Indes à 56100 LORIENT.
Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat exerçant au Barreau de LORIENT.

Pour avis au Greffe
et insertion légale
S. SEGARULL, Avocat